# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 17 NOVEMBRE 1845.



*PUBLIÉ PAR*
**MAGNE & WEISSE.**
No. 51, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

[illegible] une année d'avance .......... $12
[illegible] deux fois par semaine, [illegible] $5

[illegible] sans donner [illegible] avant l'expiration.

ANNONCES. Une piastre par chaque dix lignes, pour la première insertion, et cinquante [illegible] subséquente. Aucun avis ne [illegible] pour moins d'une piastre, pour chaque [illegible].

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles [illegible] piastre par dix lignes, pour chaque [illegible].

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être [illegible] en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires [illegible].



DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.

**POUR PLAQUEMINES**, *Donald[illegible]* Le bateau neuf et fin marcheur ST. MARY, capitaine Hooper, partira [illegible] Nouvelle-Orléans tous les mardis et samedis à dix heures du matin, et à son retour, il quittera Plaquemines [illegible] mercredis à 9 heures du matin.—[illegible] s'adresser à bord ou à
J. A. BRAUD & LANDRY.

PAQUEBOT "ST. MARY" TROIS FOIS PAR SEMAINE.

**POUR BAYOU PLAQUEMINE** [illegible] Le bateau à vapeur [illegible], commandé par le capitaine J. [illegible], partira [illegible] de la Nouvelle-Orléans tous les mardis, jeudis et samedis, à 9 heures A. M. [illegible] Plaquemine tous les mercredis [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. A. BRAUD & LANDRY.

Le St. Mary [illegible] entièrement remis à neuf, peut [illegible].
B. & L.

**POUR LA BALISE.** Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdain, partira [illegible] pour la Balise tous les samedis à 10 heures [illegible].

[illegible] ROBERT MURPHY.

ARRANGEMENT D'HIVER.

**POUR HALISE** [illegible] Le steamer WAVE, capitaine A. Thibodaux, partant de la Nouvelle-Orléans tous les [illegible] à 10 heures du matin. Il quittera [illegible] à 9 heures A. M. et arrivera en [illegible].

Le steamer CASSE[illegible], capitaine J. C. Northup partira de la [illegible] à 10 heures A. M. et [illegible] Nouvelle-Orléans tous les mardis après-midi. [illegible] M. Jacques [illegible].

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JACQUES LAROSE, 7, Vieille Levée.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.

BATEAU A VAPEUR PORTANT LA MALLE.

**POUR BATON-ROUGE**, *Port Hudson, Bayou Sarah, Pointe Coupée, Tunica, Fort Adams, et les ports intermédiaires.*—Le steamer CLINTON, capitaine Baird, partira [illegible] Nouvelle-Orléans tous les mercredis à 10 heures du [illegible] ports intermédiaires. A son [illegible] Bayou Sarah tous les samedis à 11 heures [illegible] à la Nouvelle-Orléans le dimanche.

Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les [illegible] à 10 heures du matin, pour Tunica [illegible] Bayou Sarah [illegible] à 11 heures du matin, et [illegible] Nouvelle-Orléans le jeudi matin.

[illegible] paquebots [illegible] seront réguliers toute la saison. [illegible]
WM. H. AVERY, rue Gravier.

**POUR BAYOU-SARA.**—Le beau steamer neuf BELLE CREOLE, capitaine John Dunnett [illegible] partira de la Nouvelle-Orléans [illegible] à 10 heures du matin, et du Bayou Sara [illegible].

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
OMER LAUVE, 19, Toulouse.

**POUR NEW-YORK.** Partant dans peu de jours. Le navire paquebot ROBERT PAR[illegible], capitaine [illegible] ayant la plus grande partie de son chargement [illegible]. Pour fret ou passage [illegible], s'adresser à
FOSDICK & BRO. 55 Camp.
[illegible] J. P. WHITNEY & Co 73 Camp.

**POUR NEW-YORK.**—Ligne de l'UNION.—Le navire paquebot régulier UNION, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement [illegible] s'adresser à bord ou à
J. W. STANTON & Co.
Encoin Magazine et Lafayette.

**POUR NEW-YORK** (Cette semaine)—Le navire TENNESSEE, capt. Pray, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira cette semaine. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face le [illegible] ou à
J. E. WOODRUFF & Co.
60, Camp.

**POUR NEW-YORK** (Cette semaine)—La barque JOHN BROWER, capt. Cutter, ayant la [illegible] de son chargement [illegible] partira comme il [illegible] s'adresser à
FOSDICK & BROTHER, 55, Camp.

**POUR BOSTON**—Ligne de Pearson & Co. Le navire ANN, [illegible] Livingston, [illegible] partie de son chargement [illegible]. Pour fret ou passage [illegible] s'adresser à
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

**POUR BALTIMORE.** Le brick fin voilier CLEANTHUS, capitaine Crighton, ayant son chargement engagé, partira promptement. Pour passage [illegible] s'adresser à
L. H. GALE,
93, rue de la Commune.

**POUR LE HAVRE.**—Le navire de première classe SOUTH CAROLINA, [illegible] OWEN, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton [illegible] s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

**POUR LE HAVRE.** Le navire fin voilier [illegible], de première classe, capitaine [illegible] ayant une grande partie de son chargement engagé [illegible]. Pour fret de 400 balles de coton [illegible].
L. H. GALE, 93 Commune.

**POUR LE HAVRE.**—Le navire LEONIDAS, capt. Snow, partira sous peu. Pour le port [illegible] de 300 balles de coton, ou pour passage [illegible].
LEVI H. GALE, 93 Commune.

**POUR BORDEAUX.** Le brick NEW CASTLE, capt. Doane, partira sous peu. Pour [illegible].
L. H. GALE, 93 Commune.

**POUR LIVERPOOL.**—Le navire BORN[illegible], capitaine Nason, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour [illegible] s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune.

**POUR LIVERPOOL.** Le navire fin voilier METEOR, capitaine Laurence, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage [illegible].
LEVI H. GALE, 93 Commune.

**POUR LIVERPOOL.** Le beau navire SUNBEAM, capitaine Winsor, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, ayant [illegible], s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune.

**POUR LIVERPOOL.**—Le navire fin voilier OREGON, capitaine Glidden, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

**POUR LIVERPOOL.** Le navire A. Z., [illegible], capitaine Weston, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour [illegible] 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
L. H. GALE,
93, rue de la Commune.

**POUR LIVERPOOL.**—Le navire de première classe CLIFTON, capt. Ingersoll, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
L. H. GALE, 93, commune.

**POUR LIVERPOOL.**—Le navire fin voilier OCEANUS, capt. Higgins, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

**POUR LIVERPOOL.** Le beau navire SUFFOLK, capt. T. Crosby, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

**POUR GLASGOW.**—Le navire A. UNICORN, capitaine Very, ayant son chargement engagé, sera expédié. Pour passage seulement s'adresser à bord, ou à
L. H. GALE, 93 Commune.

**POUR TRIESTE.**—La barque A. 1, fine voilière MURRAY, capitaine Tucker, ayant son chargement engagé sera expédiée. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à
L. H. GALE,
93, rue de la Commune.

**BRODEQUINS ET SOULIERS.**—3000 caisses en magasin, reçus par les derniers arrivages et formant un assortiment complet, pour hommes, garçons, femmes et enfants [illegible] en toutes variétés, pour [illegible] seront vendues à bon marché, par
FROST & Co. 10, Magasins.

**CHAPEAUX.**—En magasin, soie et [illegible] pour hommes, de la dernière mode de NEW YORK, chapeaux feutres, couleurs perle, noire et grise, à [illegible] et de la dernière mode, à vendre à bas prix, [illegible]
FROST & Co. 10, Magasins.

**RACINES BULBEUSES DE HOLLANDE.**—IMPORTATION DIRECTE.—Le soussigné vient de recevoir par le navire Tamaroa, [illegible] un grand assortiment de racines de fleurs bulbeuses, comprenant cinquante variétés d'hyacinthes doubles et simples, tulipes, crocus, iris, lilies, polyanthus, [illegible], jonquilles, [illegible], renoncules, [illegible] du Mexique [illegible] &c. Les prix en sont modérés.
Wm. DINN, 11, Commune.

**AUX HABITANS SUCRIERS.**—Un planteur des Antilles ayant une grande expérience pratique, [illegible] l'emploi comme économe ou surveillant [illegible]. S'adresser à M. A. [illegible] & Co. rue du Canal, No. 77 [illegible] informations.

**COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, &c.** [illegible] reçu par les navires Haydee, Louisiana et Lapland, un assortiment complet de Coutellerie, La[illegible] et Quincaillerie, provenant des meilleures fabriques [illegible], françaises et [illegible]. Voulant écouler [illegible].
LABADIE & JACQUELIN,
50, rue de la Vieille Levée.

GARDES D'ORLEANS
ATTENTION!!!

Une élection de deux sergents aura lieu jeudi prochain 20 novembre, à la salle d'armes, Passage de la Bourse, à 6 1/2 heures P. M.
Par ordre.
WM. ANDRY,
Sergent Major.

**BOUCHONS**—En sacs de 1000, à vendre par
B. VALLS, 36, Commune.


NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 17 NOVEMBRE 1845.

POUR GOUVERNEUR:
**WILLIAM DEBUYS.**

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
**EDWARD SPARROW.**

**Orégon.**

Plus le moment de l'ouverture du Congrès approche, plus l'organe officiel du gouvernement de Washington devient tranchant sur la question de l'Orégon. Il lui faut tout l'Orégon: *tout ou rien*, telle est sa devise. Il n'en veut pas démordre. Il ne veut entendre à aucune concession, à aucun compromis; il ne veut pas même que la question de l'Orégon soit mêlée aux questions commerciales que les Etats-Unis et l'Angleterre peuvent avoir à régler ensemble: il faut qu'elle soit réglée seule, et il n'y a pour les Etats-Unis qu'une seule façon de le faire, c'est de prendre tout. Voici la traduction textuelle du manifeste de l'*Union*:

"TOUT L'ORÉGON OU RIEN, telle est la seule alternative qui se présente pour le *règlement du droit territorial*. Nous nions formellement qu'il y ait absence de titre à partir du 49e de latitude. Nous maintenons que notre titre du 42o au 54o 40' est sûr, et nous le croyons fermement, un *titre parfait* contre tout le monde. La question se discute depuis un quart de siècle entre nous et l'Angleterre, et nous ne connaissons pas un argument, ou pour mieux dire une phrase, ayant la prétention d'être un argument, qui porte notre titre jusqu'au 49o, puis le faire *arrêter là*. Nous réclamons à juste titre le territoire arrosé par la Columbia. Au point de vue des lois internationales, ce territoire étant inoccupé, acquiert son caractère distinct et son unité comme région, de ce fait qu'il est ainsi arrosé. Et comme région unique, il faut ou que nous la possédions, ou que nous l'abandonnions entièrement.

"Arrière donc, une fois pour toutes, arrière donc tout non sens du genre de celui-ci: "les droits de l'Angleterre au Nord du 49o valent mieux que les nôtres." Sachons au moins clairement et établissons nettement ce que nous savons sur ce sujet. S'il n'a été jamais jugé utile, comme moyen de compromis et pour éloigner une querelle, d'abandonner à l'Angleterre une certaine portion de ce territoire, dont la totalité nous appartient; ou si, pour tout autre motif d'intérêt national, on a cru devoir régler à l'amiable la question de possession, reconnaissons-le et attribuons-le à cette pensée: notre politique antérieure. Mais n'essayons pas d'embarrasser notre politique présente par une prétendue infériorité de titre. Un prétexte de ce genre ne nous sauverait pas.

"Nous nous adressons en ce moment au parti démocratique; mais nous osons espérer que bien des whigs sentiront la puissance de l'appel que les intérêts du pays adressent à leur patriotisme. Nous nous adressons cependant d'une manière spéciale au parti démocrate, à cause des circonstances particulières qui dans le passé l'ont lié à la question de l'Orégon. Cette liaison est devenue plus intime par la profession de foi qu'il a faite, il y a environ dix-huit mois. La convention de Baltimore exprima le plus vif intérêt pour le territoire de l'Orégon. Ce même sentiment se manifesta dans la lutte présidentielle; enfin la première réponse du Président au vœu de la convention fut cette parole si formelle et si ferme: "Nos droits sur l'Orégon sont clairs et incontestables."

"Que ce mot soit prononcé de nouveau par l'homme que des millions d'hommes libres ont appelé à occuper le "grand poste central de la civilisation du pouvoir populaire" et nul doute que la démocratie de l'Union entière ne le répète après lui, avec la ferme résolution de défendre les droits de notre pays! Quand ce mot émane des autorités constitutionnelles du pays: "Nos droits sur l'Orégon sont clairs et incontestables", qui doute qu'il ne retentisse d'un bout à l'autre du pays, qui doute qu'il ne soit accueilli par l'unanime assentiment du parti démocrate! Et qu'en arrivera-t-il? *Le voici*: la démocratie du pays maintiendra sa parole. Elle ne fléchira pas; les whigs honnêtes, patriotes et décidés ne fléchiront pas non plus.

"Nous voyons que beaucoup de journaux s'occupent fort d'une prétendue proposition qui aurait été ou qui sera soumise par le gouvernement anglais, à savoir: que l'Orégon reste vingt ans de plus, sous l'empire de la stipulation de 1818, occupé conjointement par les deux nations, avec la condition qu'à l'expiration de la période stipulée, les colons de l'Orégon auront le droit de décider pour eux-mêmes s'ils existeront par eux-mêmes, ou s'ils se rallieront soit à l'Angleterre soit aux Etats-Unis. Il y a quelques jours nous avons eu l'occasion de montrer comment cette théorie opère dans la pratique. Nous avons prouvé que l'influence de la Compagnie de la Baie d'Hudson amènerait l'établissement de la loi anglaise sur tout le territoire occupé, tandis que toute mesure tendant à faire reconnaître comme citoyens de l'Union ceux des Américains qui iraient s'établir sur le territoire, et à les protéger comme tels, serait regardée par l'Angleterre comme une violation des stipulations du traité. A notre avis il est grand temps que cet état de chose cesse; et nous pensons que le Congrès en décidera dans ce sens.

....... "Nous pouvons du reste assurer qu'il n'a été fait, et tout nous porte à croire qu'il ne sera fait par le gouvernement anglais, aucune proposition de ce genre.

"Quoiqu'il en soit, cette question se présentera au prochain Congrès. "Que devons-nous faire pour nos citoyens dans l'Orégon?" Et nous ne doutons pas que le patriotisme du Congrès ne réponde, après examen des faits: "Les reconnaître, les protéger, nous mettre en communication avec eux, et les faire participer aux bienfaits de notre libre gouvernement."

Une réflexion frappera peut-être plus d'un lecteur: c'est que cette conclusion est bien vague et bien élastique pour un article commencé d'une façon si belliqueuse. D'ordinaire on réserve pour la fin une formule nette et décisive qui résume le sens de tout ce que l'on a dit. Mais telle n'est pas la méthode du respectable M. Ritchie qui part en bouillonnant comme un torrent vainqueur, menaçant de tout engloutir, et qui, une fois cette première colère passée, achève sa route comme un honnête ruisseau. Est-ce au début, est-ce à la fin de l'article qu'il faut chercher la pensée gouvernementale? Pour notre part, nous ne serions pas étonnés que l'article tout entier n'en fut en quelque sorte le symbole: "Faire du bruit et se lancer dans les fanfaronades pour n'arriver en fin de compte à rien d'assez décisif pour provoquer la guerre." Mais peut-être nous trompons nous, et peut-être la *guerre* est-elle au bout du prochain message présidentiel. Nous verrons.

**ELECTIONS.**

NEW-YORK.—Il est presque impossible de se rendre compte du résultat des élections de New-York. C'est une confusion à ne pas s'y reconnaître. Un fait dont on ne saurait cependant méconnaître la portée désastreuse, c'est la force manifestée de la manière la plus inattendue par les anti-renters. Les deux grands partis paraissent également surpris de l'influence que ces nouveaux venus dans le champ de la politique ont exercée dans certaines localités. Ainsi le comté d'Oneida, si fortement locofoco, a élu quatre whigs, tandis qu'Albany, ordinairement whig, a envoyé deux représentans locofocos sur trois. Il parait en définitive, cependant, que les locofocos ont conservé leur influence prépondérante dans les deux chambres, bien que les whigs aient quelque peu renforcé leur minorité. Néanmoins comme le parti locofoco luimême se divise, à New-York, en deux fractions, les *old Hunkers* et les *barn-burners*, cette dernière fraction, qui est opposée à l'administration, réunie aux whigs, commandera la majorité dans la Chambre des Représentans, ce qui pourra bien amener de singulières complications.

Il est à remarquer aussi que le vote est fort maigre dans tout l'Etat. Si les whigs eussent agi avec quelque activité, ils auraient facilement obtenu la majorité dans les deux chambres. Quoiqu'il en soit, ils ont gagné deux Sénateurs et huit Représentans. Les Natifs ont été complètement mis en déroute; ils n'ont pu élire aucun de leurs candidats, et se trouvent n'avoir plus qu'un seul Sénateur, élu l'an dernier, et dont le temps n'est pas encore expiré.

NEW-JERSEY.—Le nativisme a considérablement nui aux whigs dans le New-Jersey où, grâce à lui, ils ont perdu un comté et peut-être leur influence dans la chambre populaire. Nous espérons cependant qu'ils y conserveront une faible majorité. Il y a d'après les retours connus, dans le Sénat, 12 whigs et 7 locofocos et dans la Chambre 31 whigs et 27 locofocos. Dans le troisième district congressionnel, les natifs ont assuré la nomination du candidat locofoco, Sykes.

**Chronique Locale.**

MM. Ludlow & Smith, avec toute leur troupe d'acteurs, sont arrivés hier soir de St. Louis. Partis sur le steamboat Henry Bry, qui a sombré en route, les acteurs ont perdu une grande partie de leurs costumes. On nous assure que M. Ludlow doit se rendre à la Mobile pour se pourvoir de ce qui manque. Parmi les principaux artistes, nous avons remarqué les noms de Booth, Conner, Henry Placide, Chippendale, Crisp, M. Field et sa dame, Skerrett et sa dame, Mlle. McBride et Mme. Mowatt.

Archi Kennedy et sa femme, ont été examinés samedi, devant le recorder Genois, mais les témoignages ont été si contradictoires, qu'ils ont été renvoyés en prison pour être examinés de nouveau. La femme Kennedy, cependant, a été mise en liberté. Kennedy sera examiné ce matin.

VOL ET TENTATIVE D'INCENDIE.—Vendredi dernier, on est entré dans le magasin de MM. Priestley & Bein, rue de la Levée, No. 19, au moyen de fausses clés, et l'on y a volé pour environ cinq cents piastres de coutellerie et autres objets. On a trouvé sur le comptoir une chandelle placée si près de la cloison, qu'on ne doute pas qu'elle n'eût été mise là pour brûler le magasin.

J. J. McClean, accusé d'avoir volé une montre, a été envoyé devant la Cour Criminelle par le recorder Baldwin.

Samedi, le corps d'un enfant venu avant terme, a été trouvé enveloppé dans une taie d'oreiller, et enterré dans une boîte au pied de la rue Cypress.

NOYÉ.—Il résulte d'une enquête présidée par le Coroner, qu'un homme a été trouvé noyé dans le nouveau Canal.

UNE MAUVAISE MÈRE.—Thomas Farris, tenant un magasin de provisions au coin des rues St. John Baptiste et Orange, dépose devant le recorder Baldwin que, samedi, une femme, à lui inconnue, était entrée dans son magasin, avait fait quelques questions insignifiantes et s'était échappée, laissant un enfant d'environ dix-huit mois. Les recherches qu'on a faites font supposer que cette femme s'est enfuie chez elle, soit pour les environs, soit pour Mobile.

Un esclave de M. Barnes, nommé Charles, avait été arrêté pour s'être trouvé la nuit sans une passe; mais depuis, il a déclaré avoir commis un vol dans une pension.

Un nègre nommé Peter dit Thomas, disant appartenir à M. James Vandyke, de Vicksburg, a été arrêté samedi, rue de Chartres, par la police de la première Municipalité, au moment où il volait des effets dans un magasin. Emprisonné.

Ferdinand Devoine, a été arrêté hier par la police de la première Municipalité, sous l'accusation d'avoir recelé une esclave nommée Eulalie, appartenant à M. Auguste Dejean. L'esclave a été trouvée cachée dans la chambre de l'accusé, rue Madison.

PERTE DU HENRY BRY.—Les officiers du *Laclède*, arrivé samedi soir, disent avoir passé, le 12, à côté du steamboat *Henry Bry* coulé près de l'île No. 25. Tout porte à croire qu'on pourra le tirer de là. Le steamer *Louis-Philippe* était alors occupé pour prendre des passagers. Ils ne savent rien, relativement à la cargaison. On croit que le H. B. venait de St.-Louis ici.

Le steamboat *Manhattan*, capitaine Brickle, venant de St.-Louis, a donné contre un chicot à Devils-Island, le 6 de ce mois. Lorsque le *Laclède* passa près du lieu où il est échoué, on avait déjà sauvé une partie de sa cargaison.

Nous voyons par le *St-Louis Republican* du 2, que le steamer *Andrew Jackson* a donné contre un chicot à un mille environ au-dessous de *White-River*, pendant son premier voyage de la Nouvelle-Orléans. Le chicot ou plutôt l'arbre renversé pénétra le steamboat dans le voisinage des chaudières de bas-bord, déchira le pont supérieur au bout des cheminées et emporta dix cabines, entre autres celle du commis qui heureusement n'était pas dans la chambre. Une partie des lettres ont été emportées avec les débris de la cabine et perdues. Heureusement encore, personne n'a péri.

MORMONS.—Le passage suivant que nous empruntons au St. Louis *Gazette*, fait présager de nouveaux troubles chez les Mormons:

"Par le *Boreas*, qui vient d'arriver de Keokuk, nous apprenons que de sérieuses difficultés se préparent du côté de Nauvoo. Les Saints avaient expulsé le major Warren, avec ses cent hommes, disant qu'ils n'en avaient plus aucun besoin. Le major s'est dirigé sur Carthage pour y chercher du renfort. Le shérif de Rocks Island était grièvement blessé à Carthage, des suites de la dernière affaire à Nauvoo, lorsque Redding fut enlevé de la prison. On assure que le marshall des Etats-Unis pour le district des Illinois, vient d'être autorisé à arrêter les "douze" et qu'il a l'intention de le faire sans retard.

Nous voyons par la *Gazette* de Galena, que les indiens Sioux qui avaient été emprisonnés à Dubuque, Iowa, sous l'accusation de meurtre, et qui étaient évadés de prison, ont tous péri de faim et de misère dans les bois.

GEORGIE.—L'honorable John McPherson Berrien, ayant donné sa démission de Sénateur des Etats-Unis le 7, les membres whigs de la Législature se sont réunis en *caucus* et ont choisi pour le remplacer M. Charles Dougherty; mais les locofocos de la Georgie se conduisent de telle sorte qu'il n'y aura probablement pas d'élection pendant cette session. Voici les faits: le sénat où les locofocos sont en majorité, passa dernièrement une résolution fixant le jour où les deux chambres se réuniraient pour procéder à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis. La résolution fut portée à la chambre qui y donna son concours. Renvoyée au Président du sénat pour la signer il refusa et fut soutenu, dans cette étrange conduite, par les siens. De pareils faits n'ont pas besoin de commentaires.

Par suite de fortes pluies le Kennebec, Maine, a débordé et causé de grands dommages, particulièrement à Hallowell.

*Un diplomate perdu.*—Le capitaine Tyler, on se le rappelle, avait chargé d'une mission quelconque, quelque part dans l'Amérique du sud, M. Delaron Smith, dont on n'a plus entendu parler depuis. M. Polk voudrait maintenant rappeler ce monsieur, mais on ne sait où le prendre. La seule chose à faire en pareille occurrence est de promettre une récompense honnête à qui donnera des nouvelles du diplomate perdu.

A New-York, le vote des whigs et des natifs réunis, excède de 4000 celui des locofocos.

Le Président a nommé gouverneur du territoire à Iowa, James Clarke, en remplacement [de John Chambers—destitué.

CAYES (ST.-DOMINGUE).—"Le capitaine Best de la goëlette *Squires Brothers* qui avait quitté les Cayes le 12 octobre, nous informe, dit le Journal du Commerce de New-York, qu'à l'époque de son départ toutes les troupes Haïtiennes étaient prêtes à marcher au premier commandement contre les Dominicains.

NOUVEAU-MEXIQUE.—Trois négocians de Santa-Fé sont arrivés dernièrement à St.-Louis avec $37,500 en espèces. Ils n'ont donné aucune nouvelle politique; mais une Compagnie de marchands Américains qui avaient quitté Santa-Fé vers la même époque, rapportent que Garcia Condé venait d'arriver à Santa-Fé, qu'il avait déjà imposé au commerce une foule de restrictions vexatoires et puni de prison et mis à l'amende quelques contrebandiers. Ils ajoutent que tant que Condé sera à la tête de la province, le commerce sera à peu près nul.

**JURY DE POLICE DE LA PAROISSE D'ORLEANS.**

*Séance du 14 Novembre 1845.*

*Présens*: L'honorable Charles Maurian, juge de la paroisse, et MM. Percy, Peire, Dana, Blossman, Dupaty, Lavaudais, Rub, Nicomède, Frérct et Lavillebeuvre.

Absents—MM. Ramos, Cruzat et Vienne.

Après lecture et approbation du procès verbal de la séance précédente.

Lecture a été donnée d'une lettre de M. J. Lobrano, demandant à être dispensé de payer la moitié de la taxe sur son café pour les derniers six mois de la présente année.

Sur motion, la dite lettre est déposée sur le bureau indéfiniment.

Lecture a été donnée des lettres de MM. Christoval Morel, Paul Pequet, B. Beauregard et Z. Latour, s'offrant comme candidats pour la place d'avocat de la paroisse.

Sur motion, le jury procède à la nomination de l'avocat de la paroisse.

MM. Blossman et Lavillebeuvre sont nommés scrutateurs, et au dépouillement du scrutin, il a paru que sur dix votes

M. C. Morrel en avait obtenu cinq
M. B. Beauregard, " trois
M. P. Pequet, " un
M. Z. Latour, " un

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité requise, sur motion, le jury procède à un second ballottage, et au dépouillement du scrutin, il a paru que sur dix votes,

M. C. Morel avait obtenu six votes,
M. B. Beauregard, " quatre "

En conséquence, M. Christoval Morel ayant obtenu la majorité requise, a été déclaré dûment élu avocat de la paroisse d'Orléans.

M. Blossman présente la résolution suivante:

Résolu que la somme de cent soixante neuf piastres ($169) est et demeure affectée à l'achat d'un tapis et d'une porte matelassée pour la salle occupée par la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, et que le Trésorier est autorisé à payer la dite somme à M. Saint-Cyr, gardien des Cours; Bien entendu que le dit SaintCyr lui fournisse les quittances à l'appui.

Sur l'adoption de la dite résolution, l'appel nominal a été demandé par M. Dupaty, le résultat a été comme suit:

Pour l'adoption: MM. Percy, Dana, Blossman, Peire, Rub, Nicomède, Frérct et Lavillebeuvre, 8 oui.
Contre l'adoption: M. Dupaty, 1 non.
En conséquence la dite résolution a été adoptée.

M. Blossman présente la résolution suivante, qui a été adoptée:

Résolu que le trésorier de la paroisse payera à M. Saint-Cyr, gardien des Cours, la somme de soixante-six piastres ($66), pour travail extra, payé par lui pour le nettoiement de la maison des Cours, devenu nécessaire après les dernières réparations faites à l'édifice.

M. Rub a présenté la résolution suivante, qui a été adoptée:

Résolu qu'à l'avenir, l'avocat de la paroisse devra intenter les poursuites contre tout débiteur de la paroisse, au nom du jury de police de la paroisse d'Orléans, pardevant une Cour siégeant dans la Municipalité où résidera le défendeur, à moins qu'il n'y ait pas de Cour dans la dite Municipalité, ayant juridiction compétente.

M. Nicomède a présenté la résolution suivante, qui a été adoptée:

Résolu que le trésorier de la paroisse est autorisé à payer la somme de six piastres ($6) par chaque district d'élection, pour rafraîchissement fourni aux juges, à la réception des votes pour l'adoption ou la non-adoption de la Constitution.

M. Lavillebeuvre a présenté la résolution suivante, qui a été adoptée:

Résolu que le trésorier de la paroisse est et demeure autorisé à payer le compte présenté par J. Lindsey, montant à vingt-deux piastres ($22), pour avoir fait et posé une balustrade pour l'élection présidentielle dans l'école publique du quatrième district, Seconde Municipalité.

Sur motion, le jury s'est ajourné sine die.
A. CRUZAT, Secrétaire.

# FEUILLETON.

**LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.**

PAR ALEXANDRE DUMAS.

QUATRIÈME PARTIE.

(Voir les Nos. du 20 Septembre au 15 Novembre.)

LA RENCONTRE.

Après le départ de Mercédès, tout retomba dans l'ombre chez Monte-Christo. Autour de lui et au dedans de lui sa pensée s'arrêta; son esprit énergique s'endormit comme fait le corps après une suprême fatigue.

—Quoi! se dit-il, tandis que la lampe et les bougies se consumaient tristement et que les serviteurs attendaient avec impatience dans l'antichambre; quoi! voilà l'édifice si lentement préparé, élevé avec tant de peines et de soucis, écroulé d'un seul coup, avec un seul mot, sous un souffle! Eh quoi! ce moi que je croyais quelque chose, ce moi dont j'étais si fier, ce moi que j'avais vu si petit dans les cachots du château d'If, et que j'avais su rendre si grand, sera demain un peu de poussière! Hélas! ce n'est point la mort du corps que je regrette: cette destruction du principe vital n'est-elle point le repos où tout tend, où tout malheureux aspire, ce calme de la matière après lequel j'ai soupiré si longtemps, au-devant duquel je m'acheminais par la route douloureuse de la faim quand Faria est apparu dans mon cachot! Qu'est-ce que la mort pour moi? Un degré de plus dans le calme et deux peut-être dans le silence. Non, ce n'est donc pas l'existence que je regrette, c'est la ruine de mes projets si lentement élaborés, si laborieusement bâtis. La Providence, que j'avais crue pour eux, était donc contre eux! Dieu ne voulait donc pas qu'ils s'accomplissent.

Ce fardeau que j'ai soulevé, presque aussi pesant qu'un monde, et que j'avais cru pouvoir porter jusqu'au bout, était selon mon désir, et non selon son pouvoir; selon ma volonté, et non selon mes forces, et il m'a fallu le déposer à moitié de ma course. Oh! je redeviendrai donc fataliste, moi que quatorze ans de désespoir et dix ans d'espérance avaient rendu providentiel!

Et tout cela, tout cela, mon Dieu! parce que mon cœur, que je croyais mort, n'était qu'engourdi; parce qu'il s'est réveillé, parce qu'il a battu, parce que j'ai cédé à la douleur de ce battement soulevé au fond de ma poitrine par la voix d'une femme!

Et cependant, continua le comte, s'abîmant de plus en plus dans les prévisions de ce lendemain terrible qu'avait accepté Mercédès; cependant il est impossible que cette femme, qui est un si noble cœur, ait ainsi par égoïsme, consenti à me laisser tuer, moi plein de force et d'existence! il est impossible qu'elle pousse à ce point l'amour, ou plutôt le délire maternel! Il y a des vertus dont l'exagération serait un crime. Non, elle aura imaginé quelque scène pathétique, elle viendra se jeter entre les épées, et ce sera ridicule sur le terrain de sublime que c'était ici.

Et la rougeur de l'orgueil montait au front du comte.

—Ridicule, répétait-il, et le ridicule rejaillira sur moi.... Moi, ridicule! Allons! j'aime encore mieux mourir.

Et à force de s'exagérer ainsi d'avance les mauvaises chances de ce lendemain, auquel il s'était condamné en promettant à Mercédès de laisser vivre son fils, le comte n'en vint à se dire:

Sottise! sottise! sottise! que de faire ainsi de la générosité en se plaçant comme un but inerte au bout du pistolet de ce jeune homme! Jamais il ne croira que ma mort est un suicide, et cependant il importe pour l'honneur de ma mémoire (ce n'est point de la vanité, n'est-ce pas, mon Dieu! mais bien un juste orgueil, voilà tout); il importe pour l'honneur de ma mémoire que le monde sache que j'ai consenti moi-même, par ma volonté, de mon libre arbitre, à arrêter mon bras déjà levé pour frapper, et que de ce bras, si puissamment armé contre les autres, je me suis frappé moi-même. Il le faut, je le ferai.

Et saisissant une plume, il tira un papier de l'armoire secrète de son bureau, et traça au bas de ce papier, qui n'était autre chose que son testament fait depuis son arrivée à Paris, une espèce de codicile dans lequel il faisait comprendre sa mort aux gens les moins clairvoyans.

—Je fais cela, mon Dieu! dit-il les yeux levés au ciel, autant pour votre honneur que pour le mien. Je me suis considéré depuis dix ans, ô mon Dieu! comme l'envoyé de votre vengeance, et il ne faut pas que d'autre misérable que ce Morcerf, il ne faut pas qu'un Danglars, un Villefort, il ne faut pas enfin que ce Morcerf lui-même se figurent que le hasard les a débarrassés de leur ennemi. Qu'ils sachent, au contraire, que la Providence, qui avait déjà décrété leur punition, a été corrigée par la seule puissance de ma volonté; que le châtiment évité dans ce monde les attend dans l'autre, et qu'ils n'ont échangé le temps que contre l'éternité.

Tandis qu'il flottait entre ces sombres incertitudes, mauvais rêves de l'homme éveillé par la douleur, le jour vint blanchir les vitres et éclairer sous ses mains pâles le papier azur sur lequel il venait de tracer cette suprême justification de la Providence.

Il était cinq heures du matin.

Tout à coup un léger bruit parvint à son oreille. Monte-Christo crut avoir entendu quelque chose comme un soupir étouffé; il tourna la tête, regarda autour de lui, et ne vit personne. Seulement le bruit se répéta assez distinct pour qu'au doute succédât la certitude.

Alors le comte se leva, ouvrit doucement la porte du salon, et sur un fauteuil, les bras pendans, sa belle tête pâle et inclinée en arrière, il vit Haydée qui s'était placée en travers de la porte, afin qu'il ne pût sortir sans la voir, mais que le sommeil si puissant contre la jeunesse avait surprise après la fatigue d'une si longue veille.

Le bruit que la porte fit en s'ouvrant ne put tirer Haydée de son sommeil.

Monte-Christo arrêta sur elle un regard plein de douceur et de regret.

—Elle s'est souvenue qu'elle avait un fils, dit-il, et moi j'ai oublié que j'avais une fille.

Puis secouant tristement la tête:

—Pauvre Haydée! dit-il, elle a voulu me voir, elle a voulu me parler, elle a craint ou deviné quelque chose.... Oh! je ne puis partir sans lui dire adieu, je ne puis mourir sans la confier à quelqu'un.

Et il regagna doucement sa place et écrivit au bas des premières lignes.

"Je lègue à Maximilien Morrel, capitaine de spahis et fils de mon ancien patron, Pierre Morrel, armateur à Marseille, la somme de vingt millions, dont une partie sera offerte par lui à sa sœur Julie et à son beau-frère Emmanuel, s'il ne croit pas toutefois que ce surplus de fortune doive nuire à leur bonheur. Ces vingt millions sont enfouis dans ma grotte de Monte-Christo, dont Bertuccio sait le secret.

"Si son cœur est libre et qu'il veuille épouser Haydée, fille d'Ali pacha de Janina, que j'ai élevée avec l'amour d'un père et qui a eu pour moi l'amour et la tendresse d'une fille, il accomplira, je ne dirai point ma dernière volonté, mais mon dernier désir.

"Le présent testament a déjà fait Haydée héritière du reste de ma fortune, consistant en terres, rentes sur l'Angleterre, l'Autriche et la Hollande, mobilier dans mes différens palais et maisons, et qui, ces vingt millions prélevés, ainsi que les différens legs faits à mes serviteurs, pourra monter encore à soixante millions."

Il achevait d'écrire cette dernière ligue, lorsqu'un cri poussé derrière lui lui fit tomber la plume des mains.

—Haydée, dit-il, vous avez lu?

En effet, la jeune femme réveillée par le jour qui avait frappé ses paupières, s'était levée et s'était approchée du comte sans que ses pas légers, assourdis d'ailleurs par le tapis, eussent été entendus.

—Oh! mon seigneur, dit-elle en joignant les mains, pourquoi écrivez-vous ainsi à une pareille heure? pourquoi me léguez-vous toute votre fortune, mon seigneur? Vous me quittez donc?

—Je vais faire un voyage, chère enfant, dit Monte-Christo avec une expression de mélancolie et de tendresse infinies, et s'il m'arrivait malheur....

Le comte s'arrêta.

—Eh bien!.... demanda la jeune fille avec un accent d'autorité que le comte ne lui connaissait point et qui le fit tressaillir.

—Eh bien! s'il m'arrive malheur, reprit Monte-Christo, je veux que ma fille soit heureuse.

Haydée sourit tristement en secouant la tête.

—Vous pensez à mourir, mon seigneur! dit-elle.

—C'est une pensée salutaire, mon enfant, a dit le Sage.

—Eh bien! si vous mourez, dit-elle, léguez votre fortune à d'autres; car, si vous mourez.... je n'aurai plus besoin de rien.

Et prenant le papier, elle le déchira en quatre morceaux qu'elle jeta au milieu du salon. Puis cette énergie si peu habituelle à une esclave ayant épuisé ses forces, elle tomba non plus endormie cette fois, mais évanouie sur le parquet.

Monte-Christo se pencha vers elle, la souleva entre ses bras; et voyant ce beau teint pâli, ces beaux yeux fermés, ce beau corps inanimé et comme abandonné, l'idée lui vint pour la première fois qu'elle l'aimait peut-être autrement que comme une fille aime son père.

—Hélas! murmura-t-il avec un profond découragement, j'aurais donc encore pu être heureux!

Puis il porta Haydée jusqu'à son appartement, la remit, toujours évanouie, aux mains de ses femmes, et, rentrant dans son cabinet, qu'il ferma cette fois vivement sur lui, il recopia le testament détruit.

Comme il achevait, le bruit d'un cabriolet entrant dans la cour se fit entendre. Monte-Christo s'approcha de la fenêtre, et vit descendre Maximilien et Emmanuel.

—Bon! dit-il, il était temps! Et il cacheta son testament d'un triple cachet.

Un instant après, il entendit un bruit de pas dans le salon, et alla ouvrir lui-même.

Morrel parut sur le seuil.

Il avait devancé l'heure de près de vingt minutes.

—Je viens trop tôt peut-être, monsieur le comte, dit-il; mais je vous avoue franchement que je n'ai pas pu dormir une minute et qu'il en a été de même de toute la maison. J'avais besoin de vous voir fort de votre courageuse assurance pour redevenir moi-même.

Monte-Christo ne put tenir à cette preuve d'affection, et ce ne fut point la main qu'il tendit au jeune homme, mais ses deux bras qu'il lui ouvrit.

—Morrel, lui dit-il d'une voix émue, c'est un beau jour pour moi que celui où je me sens aimé d'un homme comme vous. Bonjour, monsieur Emmanuel. Vous venez donc avec moi, Maximilien?

—Pardieu! dit le jeune capitaine, en aviez-vous douté?

—Mais cependant si j'avais tort....

—Ecoutez, je vous ai regardé hier pendant toute cette scène de provocation, j'ai pensé à votre assurance toute cette nuit, et je me suis dit que la justice devait être pour vous ou qu'il n'y avait plus aucun fond à faire sur le visage des hommes.

—Cependant, Morrel, Albert est votre ami?

—Une simple connaissance, comte.

—Vous l'avez vu pour la première fois le jour même que vous m'avez vu?

—Oui, c'est vrai, mais que voulez-vous? il faut que vous me le rappeliez pour que je m'en souvienne.

—Merci, Morrel.

Puis, frappant un coup sur le timbre:

—Tiens, dit-il à Ali qui apparut aussitôt, fais porter cela chez mon notaire. C'est mon testament, Morrel. Moi mort, vous irez en prendre connaissance.

—Comment! s'écria Morrel, vous mort?

—Eh! ne faut-il pas tout prévoir, cher ami? Mais qu'avez-vous fait hier après m'avoir quitté?

—J'ai été chez Tortoni, où, comme je m'y attendais, j'ai trouvé Beauchamp et Château-Renaud. Je vous avoue que je les cherchais.

—Pourquoi faire, puisque tout cela est convenu?

—Ecoutez, comte, l'affaire est grave, inévitable.

—En doutiez-vous?

—Non. L'offense a été publique, et chacun en parlait déjà.

—Eh bien!

—Eh bien! j'espérais faire changer les armes, substituer l'épée au pistolet: Le pistolet est aveugle.

—Avez-vous réussi? demanda vivement Monte-Christo avec une imperceptible lueur d'espoir.

—Non, car on connaît votre force à l'épée.

—Bah! Qui m'a donc trahi?

—Les maîtres d'armes que vous avez battus.

—Et vous avez échoué?

—Ils ont refusé positivement.

—Morrel, dit le comte, m'avez-vous jamais vu tirer le pistolet?

—Jamais.

—Eh bien! nous avons le temps, regardez.

Monte-Christo prit les pistolets qu'il tenait quand Mercédès était entrée, et collant un as de trèfle contre la plaque, en quatre coups il enleva successivement les quatre branches du trèfle.

A chaque coup Morrel pâlissait.

Il examina les balles avec lesquelles Monte-Christo exécutait ce tour de force, et il vit qu'elles n'étaient pas plus grosses que des chevrotines.

—C'est effrayant, dit-il; voyez donc, Emmanuel!

Puis, se retournant vers Monte-Christo:

—Comte, dit-il, au nom du ciel, ne tuez pas Albert! le malheureux a une mère!

—C'est juste, dit Monte-Christo, et moi je n'en ai pas.

Ces mots furent prononcés avec un ton qui fit frissonner Morrel.

—Vous êtes l'offensé, comte.

—Sans doute; qu'est-ce que cela veut dire?

—Cela veut dire que vous tirez le premier.

—Je tire le premier!

—Oh! cela je l'ai obtenu ou plutôt exigé; nous leur faisons assez de concessions pour qu'ils nous fassent celle-là.

—Et à combien de pas?

—A vingt.

Un effrayant sourire passa sur les lèvres du comte.

—Morrel, dit-il, n'oubliez pas ce que vous venez de voir.

—Aussi, dit le jeune homme, je ne compte que sur votre émotion pour sauver Albert.

—Moi, ému! dit Monte-Christo.

—Ou sur votre générosité, mon ami; sûr de votre coup comme vous l'êtes, je puis vous dire une chose qui serait ridicule si je la disais à un autre.

—Laquelle?

—Cassez-lui un bras, blessez-le, mais ne le tuez pas.

—Morrel, écoutez encore ceci, dit le comte; je n'ai pas besoin d'être encouragé à ménager M. de Morcerf; M. de Morcerf, je vous l'annonce d'avance, sera si bien ménagé, qu'il reviendra tranquillement avec ses deux amis, tandis que moi....

—Eh bien! vous?

—Oh! c'est autre chose, on me rapportera, moi.

—Allons donc! s'écria Maximilien hors de lui.

—C'est comme je vous l'annonce, mon cher Morrel, M. de Morcerf me tuera.

Morrel regarda le comte en homme qui ne comprend plus.

—Que vous est-il donc arrivé depuis hier soir, comte?

—Ce qui est arrivé à Brutus la veille de la bataille de Philippes; j'ai vu un fantôme.

—Et ce fantôme....

—Ce fantôme, Morrel, m'a dit que j'avais assez vécu.

—Maximilien et Emmanuel se regardèrent; Monte-Christo tira sa montre.

—Partons, dit-il, il est sept heures cinq minutes, et le rendez-vous est pour huit heures juste.

Une voiture attendait toute attelée; Monte-Christo y monta avec ses deux témoins.

En traversant le corridor, Monte-Christo s'était arrêté pour écouter devant une porte, et Maximilien et Emmanuel, qui par discrétion avaient fait quelques pas en avant, crurent l'entendre répondre par un sanglot, par un soupir.

A huit heures sonnant on était au rendez-vous.

—Nous voici arrivés, dit Morrel en passant la tête par la portière, et nous sommes les premiers.

—Monsieur m'excusera, dit Baptistin, qui avait suivi son maître avec une terreur indicible, mais je crois apercevoir là-bas une voiture sous les arbres.

Monte-Christo sauta légèrement en bas de sa calèche et donna la main à Emmanuel et à Maximilien pour les aider à descendre.

—A la bonne heure, dit-il, voici une main comme j'aime la voir à un homme dont la vie repose dans la bonté de sa cause.

—En effet, dit Emmanuel, j'aperçois deux jeunes gens qui promènent et qui semblent attendre.

Monte-Christo tira Morrel, non pas à part, mais d'un pas ou deux en arrière de son beau-frère.

—Maximilien, lui demanda-t-il, avez-vous le cœur libre?

Morrel regarda Monte-Christo avec étonnement.

—Je ne vous demande pas une confidence, cher ami, je vous adresse une simple question; répondez oui ou non, c'est tout ce que je vous demande.

—J'aime une jeune fille, comte.

—Vous l'aimez beaucoup?

—Plus que ma vie.

—Allons, dit Monte-Christo, voilà encore une espérance qui m'échappe.

Puis avec soupir:

—Pauvre Haydée! murmura-t-il.

—En vérité, comte, s'écria Morrel, si je vous connaissais moins, je vous croirais moins brave que vous n'êtes.

—Parce que je pense à quelqu'un que je vais quitter et que je soupire! Allons donc, Morrel, est-ce à un soldat de se connaître si mal en courage? Est-ce que c'est la vie que je regrette? Qu'est-ce que cela me fait, à moi, qui ai passé vingt ans entre la vie et la mort, de vivre ou de mourir? D'ailleurs soyez tranquille, Morrel, cette faiblesse, si c'en est une, est pour vous seul. Je sais que le monde est un salon dont il faut sortir poliment et honnêtement, c'est-à-dire en saluant et en payant ses dettes de jeu.

—A la bonne heure, dit Morrel, voilà qui est parler. A propos, avez-vous apporté vos armes?

—Moi! pourquoi faire? J'espère bien que ces messieurs auront les leurs.

—Je vais m'en informer, dit Morrel.

—Oui, mais pas de négociations, vous m'entendez!

—Oh! soyez tranquille.

Morrel s'avança vers Beauchamp et Chateau-Renaud. Ceux-ci, voyant le mouvement de Maximilien, firent quelques pas au-devant de lui.

Les trois jeunes gens se saluèrent, sinon avec affabilité, du moins avec courtoisie.

—Pardon, Messieurs, dit Morrel, mais je n'aperçois point M. de Morcerf!

—Ce matin, répondit Chateau-Renaud, il nous a fait prévenir qu'il nous rejoindrait sur le terrain seulement.

—Ah! fit Morrel.

Beauchamp tira sa montre.

—Huit heures cinq minutes; il n'y a pas de temps de perdu, monsieur Morrel, dit-il.

—Oh! répondit Maximilien, ce n'est point dans cette intention que je le disais.

—D'ailleurs, interrompit Chateau-Renaud, voici une voiture.

En effet, une voiture s'avançait au grand trot par une des avenues aboutissant au carrefour où l'on se trouvait.

—Messieurs, dit Morrel, sans doute que vous vous êtes munis de pistolets. M. de Monte-Christo déclare renoncer au droit qu'il avait de se servir des siens.

—Nous avons prévu cette délicatesse de la part du comte, monsieur Morrel, répondit Beauchamp, et j'ai apporté des armes que j'ai achetées il y a huit ou dix jours, croyant que j'en aurais besoin pour une affaire pareille. Elles sont parfaitement neuves et n'ont encore servi à personne. Voulez-vous les visiter?

—Oh! monsieur Beauchamp, dit Morrel en s'inclinant, lorsque vous m'assurez que M. de Morcerf ne connaît point ces armes, vous pensez bien, n'est-ce pas, que votre parole me suffit!

(*La suite à demain.*)

Décédée hier matin, 16 novembre, à 7 heures, Mme CLAUDINE BOYNE, épouse de Mr. François Charles Gautier, à l'âge de 63 ans.

Les amis de la famille et ceux de Mr. Michel Gautier, son fils, sont priés, sans autre invitation ultérieure, d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures [illegible].

Le convoi partira de la demeure de son fils, rue Ste-Anne, No. 46, entre les rues Condé et Royale.

Décédé hier [illegible] ALBERT GARCIA, frère de F. A. Garcia. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui [illegible]. Le corps est exposé rue St. Louis près l'encoignure [illegible].

# CANDIDATS.

A la sollicitation de nombre de ses amis, M. JAMES P. FRERET, consent à se mettre comme candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en janvier prochain. Il sera soutenu par
PLUSIEURS VOTANS.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES CLAIBORNE est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.

MM. les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez annoncer M. DONATIEN AUGUSTIN, Shérif actuel de la Paroisse d'Orléans, comme candidat à la place de Shérif, à la prochaine élection.
PLUSIEURS CITOYENS.

MM. les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez annoncer dans votre journal que le col. H. D. PEIRE, est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.
VOX POPULI.

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer que M. SIMON VIOT, est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.
PLUSIEURS VOTANS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. MANUEL CRUZAT, comme candidat à la place de coroner de la paroisse d'Orléans.

MM. les éditeurs,—Veuillez annoncer M. SOLOMON AUDLER, comme candidat à la place de Coroner, pour la prochaine élection. Il sera soutenu par ses nombreux amis dans les trois Municipalités.
PLUSIEURS VOTANS.

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer M. C. RAMOS comme candidat à la place de Coroner de la paroisse d'Orléans.
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

MM. les éditeurs de l'Abeille—Voudriez-vous annoncer que je suis candidat pour représenter la démocratie du Cinquième District, à la prochaine législature. Très respectueusement,
P. S. BIRON.


Les capitalistes ou les personnes qui désirent acheter des lots de terre bien situés, pour y construire des maisons d'habitation ou des magasins dans le centre des affaires, sont prévenus que MM. Beard, Calhoun & Co., vendront aujourd'hui, à l'Arcade de Banks, à midi, des propriétés qui ne laisseront rien à désirer sous ce rapport. Nous sommes priés de mentionner que cette vente sera positive et sans réserve. Une partie de ces propriétés est vendue par ordre du collecteur du Trésor des Etats-Unis. On peut voir les plans à l'Arcade.

Nous appelons l'attention des capitalistes et surtout des personnes qui désirent s'établir sur de bonnes terres, fortes et fertiles, sur la vente des propriétés de M. Ougne Livaudais, annoncée pour le PREMIER DÉCEMBRE prochain. Ces terres, dont la majeure partie est située dans la localité connue sous le nom de *la Vacherie*, offrent de grands avantages à la spéculation.

Plusieurs belles propriétés situées à Lafayette seront aussi offertes en vente en même temps, ainsi qu'un nombre d'ESCLAVES de valeur.

Pour les détails, voir l'annonce.

Quoique l'on puisse dire, nous avouons que le BEAUME DE COLOMBIE est le seul restaurateur des cheveux, sur lequel on puisse compter. Ce rénovateur fait pousser une belle chevelure à un homme de 70 ans, et ce n'est qu'après nous être assurés [illegible]. Il ne contient aucune des substances nuisibles qui sont une des principales causes de la chute des cheveux. A vendre au No. 80, rue Royale, où l'on trouve aussi le Baume de l'Arbre [illegible] pour la consomption et le Liniment [illegible].

UNE récompense raisonnable sera donnée à celui qui ramènera chez M. Castillo, rue des Ursulines, ou chez M. Quindana, rue Magasin, un CHEVAL bai, crins noirs, marqué P. V. [illegible] Ce cheval manque de chez son propriétaire depuis [illegible]. 17 nov—3t.


*Comité d'arrangements pour la réception de l'Honorable* JOHN C. CALHOUN.

Ce 14 novembre 1845.

Tous ceux qui ont des réclamations à faire pour services rendus, ou fournitures faites pour la réception de l'Hon. JOHN C. CALHOUN, sont priés de présenter leurs comptes au bureau de la mairie, d'ici à lundi prochain, 17 du courant, à dix heures du matin.
15 nov—3 E. MONTEGUT, maire.


MAGIE DE LA SALLE ORLEANS.
La 16 novembre 1845.

A VIS [illegible] le public [illegible]. 15 nov. [illegible]


# LISTE MARITIME.

**Port de la Nouvelle-Orléans.**

EXPÉDIÉS.

| | |
|---|---|
| Navire Milton, Gorham, Liverpool, | J P Whitney & co |
| Navire Rubicon, Thompson, Havre, | Jenkins & Tyler |
| Navire Thos B Wales, Crocker, Boston, | J P Whitney & co |
| Navire Dromedaire, Thompson, Brême, | capitaine |
| Barque Josephine, Teal, Philadelphie, | J H Aldredge |
| Barque Nancy W Stevens, Stevens, New York, | Bailey & Baxter |
| Brick Leopold O'Donnell, Davis, baie d'Amaron, | Geo Bedford |
| Brick P Soule, Delvaille, Havane, | J Alexander |
| Brick Vandalia, Wall, Savannah, | F P Beck |
| Goel H A Schroeder, Bertrand, Apalachicola, | W L Peale |
| Goel Lou, Perry, Pensacola, | T C Twitchell |
| Sloop Louisa, Noyes, Corpus Christi, | S Leach |
| Steamer Mail, Logan, Cincinnati, | capitaine |
| Steamer Port Wayne, Scott, Cincinnati, | Marsh & Boshel |

ARRIVÉS.

Navire Magnolia, Gray, du Havre.
Navire Avalanche, Parrow, Charleston.
Brick Chapman, Thompson, de Charleston.
Brick Edenburg, Young, de Savanah.
Brick Uncas, Bernard, Matanzas.
Goel [illegible], ———, Covington.
Goel St Paul, Matanzas.
Goel Fairy, Dyer, de Matanzas.
Steamers Henry Bry, ———, de St Louis.
Albatross, Achenson, de St Louis.
Ambassador, Brenham, de Vicksburg.
Cheltn, [illegible], de Fort Adams et Bayou Sara.
Majestic, Ure, de Baton Rouge.
Bordelais, Martinique, de Vicksburg.
Jas L Day, Reynolds, de Mobile.
Creole, Hiern, de Mobile.
Montezuma, Kelly, de Mobile.
Winona, Mecaskey, de Louisville.
Olive Branch, King, de St Louis.
Wave, Thibodaux, de Balise.
Sultana, Pease, de Madison Bend.
Laclede, Randolph, de St Louis.
Grace Darling, Dustin, de Louisville.
Talma, Hite, de Louisville.
Brazil, Cable, Harrisonburg.
White Cloud, Robards, de St Louis.
Andrew Jackson, Echols, de Cincinnati.
Louis Philippe, Warman, de Louisville.

DÉPART DES NAVIRES À VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMÉRIQUE.

| | DE LIVERPOOL. | D'AMÉRIQUE. |
|---|---|---|
| Britannia, Hewitt | 4 nov | 1 déc. |
| Cambria, Judkins | 19 nov | 16 déc. |
| Acadia, Harrison | 4 déc | 1 janv. |

DATES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| New-York | nov 9 | Liverpool | oct 19 |
| Washington | nov 9 | Havre | oct 16 |
| Charleston | nov 10 | Mexique | oct 20 |
| Texas | nov 11 | Havane | nov 1 |


LE Dr. C. PAGET a l'honneur d'annoncer au public, qu'il a transporté son domicile au No. 111, de la même rue Dumaine, entre les rues Bourbon et Dauphine, dans la maison qui touche la pharmacie de M. Brèche.
17 nov—6

CINQUANTE PIASTRES DE RÉCOMPENSE.

PERDU, égaré ou volé, au bureau du soussigné, No. 25, rue Conti, Nouvelle-Orléans, un billet souscrit par Bernard Guttierez, à l'ordre de et endossé par Evariste Marin, tous deux de la paroisse St.-Bernard. Ce billet est daté du premier jour d'août mil huit-cent quarante, et payable à deux ans de date. Il est de la somme de six-cent sept piastres et cinquante sous, pour valeur reçue, et a été fait pardevant le juge Octave B. Rousseau, de la paroisse St. Bernard, qui l'a paraphé ne varietur. Ce billet ne peut être d'aucune valeur à celui qui peut l'avoir trouvé, attendu que le paiement en a été arrêté.

La récompense sus-dite sera donnée par le soussigné, à celui qui le lui remettra.

Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1845.
17-nov—3 R. A. CANON.

Le Courrier est prié de publier tous fois cet avis.

COUVERTURES! COUVERTURES!

CINQ balles couvertures laine pointe, 9 do de 10p4, 11p4, 12p4 et 14p4, à vendre par
GIQUEL & JAMISON,
17 nov—3 No. 6, rue de Chartres

GIQUEL & JAMISON,
No. 6, RUE DE CHARTRES.

ONT l'honneur de faire savoir à leurs amis qu'ils ont [illegible] ce moment un joli assortiment de marchandises du dernier goût, consistant en [illegible] et autres articles:
[illegible]
17 nov—3 No. 6, rue de Chartres

NORCROSS & FOSDICK, offrent à vendre [illegible] Bedford. 20 barils de chair [illegible].
17 nov 60 rue Gravier.

EN débarquement du navire Massasoit, de Marseille—30 caisses Absinthe; Eau de fleur d'oranger en caisses de 12 bouteilles, à vendre par
17 nov B. TALAMON, 60, rue St.-Louis.

HUILE D'OLIVE—de la marque Possel [illegible] bouteilles, à vendre par
B. TALAMON, 60, rue St.-Louis.

ANISETTE—supérieur de Marie Brizard et Roger [illegible] à vendre par
B. TALAMON, 60, rue St.-Louis.

EAU DE VIE [illegible], marque J. J. Dupuy et Castillon. [illegible] barils, bouteilles vides, [illegible]
B. TALAMON, 60, rue St.-Louis.

CHAMPAGNE—50 paniers de diverses marques, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co.
17 nov 30, Vieille Levée.

CORNICHONS—50 caisses cornichons de France, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co.
17 nov 30, Vieille Levée.

VIN BLANC de Lafourche—50 barriques de vin blanc, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co.
17 nov 30, Vieille Levée.

VIN ROUGE de—100 caisses vin rouge, 50 caisses liqueurs assorties, 100 caisses vin rouge, [illegible] à vendre par
W F VREDENBURGH & Co.
17 nov 30, Vieille Levée.

VERT IMPERIAL et Poudre—15 barriques vert, et 100 caisses papier Anne, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co.
17 nov 30, Vieille Levée.

CHROME vert et jaune—15 caisses, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co.
17 nov 30, Vieille Levée.

BLANC DE PLOMB—100 barillets pur, extra No. 1 et 2, broyé à l'huile, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co.
17 nov 30, Vieille Levée.

INDIGO—15 surons de Caracas, 2 caisses indigo Manille, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
17 nov 30, Vieille Levée.

VIN DE PORTO—[illegible] barriques, par, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co.
17 nov 30, Vieille Levée.

CHANVRE FILE—50 balles chanvre roui au serein, à vendre par
17 no BUDDECKE, WOODS & Co. 92, Tchoupitoulas.

CORDES ET TOILE D'EMBALLAGE—400 rouleaux et pièces, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
17 nov 92, Tchoupitoulas.

AMIDON—50 caisses de la marque Schuhenberg, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
17 nov 92, Tchoupitoulas.

HUILE DE SAINDOUX—100 barils, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
17 nov 92, Tchoupitoulas.

MARCHANDISES—Vance & Lepper, No. 94, rue Bienville, offrent à vendre un vaste assortiment de toiles d'Irlande, à savoir: Toile à chemises 7/8 et 4/4, jaspées, demi et quarts; toile à draps très forte, 5/4 et 7/4, long lawns &c. par colis. 17 nov.

NOIR ANIMAL, de Philadelphie, à vendre par
17 nov B. VALLS, 36, Commune.

NATTES D'ALICANTE 40 balles et 2 pièces, à vendre par (17 nov) B. VALLS, 36, Commune.

CIGARES DE LA HAVANE—à vendre par
17 nov B. VALLS, 36, Commune.

AMANDES—Amères, douces et écalées, à vendre par (17 nov) B. VALLS, 36, Commune.

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, jaune et terre, à vendre par (17 n) B. VALLS, 36, Commune.

GINGEMBRE de Canton sec et confit, à vendre par
17 nov B. VALLS, 36, Commune.

HUILE D'ANIS—A vendre par
17 nov B. VALLS, 36 Commune

GENIEVRE de Hollande—5 pipes à vendre par
17 nov B. VALLS, 36 Commune

BOUCHONS—En sacs de 1000 à vendre par
17 nov B. VALLS, 36 Commune

A VENDRE—Un magasin de commission de détail, avec tout le fond et les installations. Conditions est placé dans une bonne position à Lafayette, et fait de bonnes affaires. S'adresser à HARVEY & QUOLINER, 15 nov 28, Gravier.

ABSYNTHE—50 caisses récemment débarquées du navire Madison, à vendre par
15 nov EUG. ROCHEREAU, 17 et 19 St Louis.

EAU DE FLEUR D'ORANGER—50 caisses de 12 bouteilles, à vendre par EUG. ROCHEREAU,
15 nov 17 et 19, St Louis.

COGNAC—De deux preuves, marque J J Dupuy, en demi pipes, ayant droit au drawback, à vendre par
15 nov EUG. ROCHEREAU, 17 et 19, St Louis.

VIN CLARET en caisses—400 caisses St. Julien Medoc, ayant droit au drawback, à vendre par
15 nov EUG. ROCHEREAU, 17 et 19, St Louis.

THÉ VERT—1000 paquets impérial, poudre à canon, Young Hyson, Hyson et Pouchong en caisses et demi caisses de 6, 12, 13 et 15 livres, à vendre par
ROBERTS & HALL, 75 Magasins

EPICES—50 sacs poivre, gingembre en racine, piment, muscade, clous de girofle, cannelle, à vendre par
15 nov ROBERTS & HALL, 75 Magasins

LIQUEURS du pays—300 barils rum, genièvre, [illegible] vin, alcohol et esprits [illegible], à vendre par
ROBERTS & HALL, 75, Magasins

VIN—200 pipes, demi et quarts de pipes Madère, Sherry, Porto, Ténériffe, Lisbonne, Malaga, &c. à vendre par
ROBERTS & HALL,
15 nov 75, Magasins

CAFÉ—300 sacs vieux Rio et Java, à vendre par
ROBERTS & HALL,
15 nov 75, Magasins

AVIS—Change sterling, à vendre par
15 nov L. H. GALE, 93 Commune

CIGARES—327 milliers cigares assortis en débarquement du brick Magnolia, de la Havane, à vendre par
15 nov J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

SUCRE Havane, blanc et jaune, à vendre en magasin, par J. M. CABALLERO,
15 nov 32, Vieille Levée.

TABAC en Feuilles—Quelques balles Vuelta de abajo, à vendre en magasin par J. M. CABALLERO,
15 nov 32, Vieille Levée.

SARDINES A L'HUILE—500 boîtes et demi boîtes Sardines de la nouvelle pêche et de la marque bien connue de B. Guilhou, à vendre à des prix réduits, par
15 nov A. GODCHAUX, 105 St. Louis.

FOIN—Les conducteurs de drays [illegible] de foin à une piastre et [illegible] rue St. Louis.

CHAUSSETTES de Cachemire—Article supérieur, d'importation directe, [illegible]
15 nov [illegible]

COUVERTURES [illegible]
16 nov H. B. DAVOCK, 25 Chartres.

CHEMIN A COULISSES DU GOLFE DU MEXIQUE.

AVIS—Le troisième lundi de novembre prochain, aura lieu l'ouverture des livres de souscription au fonds capital de la compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique, au bureau de M. A. Gordon, rue Bienville No. 52, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après midi, en vertu des paragraphes trois et quatre de la charte de la dite compagnie, qui portent:

"Que les livres de souscription au fonds capital de la dite compagnie seront ouverts sous la surveillance des commissaires ci-après nommés, savoir: Alexandre Gordon, Germain Musson, Laurent Millaudon, Jacques Toutant et Henri T. Preston, au temps, et à l'endroit à la Nouvelle-Orléans qu'une majorité d'entre eux indiquera, après avoir donné avis pendant trente jours, en anglais et en français, dans deux journaux publiés à la Nouvelle-Orléans, et les dits livres resteront ouverts au moins vingt jours, les dits commissaires, et jusqu'à ce que deux mille cinq cents actions aient été souscrites;" et aussi,

"Que les souscriptions pour les dites actions seront payées de la manière suivante: deux piastres par action au moment de la souscription et la balance aux époques que le président et les directeurs en fonction de la compagnie indiqueront; pourvu qu'à chaque fois le paiement de plus de dix piastres par action ne pourra être demandé, et pourvu aussi que trente jours d'avis seront donnés en anglais et en français dans deux journaux imprimés à la Nouvelle-Orléans, pour le paiement de chaque terme."

G. MUSSON, Contrôleur.
Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du Golfe du Mexique.
Nouvelle-Orléans, 10 Octobre 1845. 11 oct 33

Banque et Compagnie des Améliorations en Liquidation.

Nlle. Orléans, ce 12 novembre 1845.

DES propositions cachetées seront reçues au Bureau de la susdite Institution, jusqu'au 15 courant, pour la location de la Salle des bains et des Salons situés au 1er et 2nd de l'encoignure Chartres et St. Louis.

La dite location est faite pour une année à partir du 1er novembre 1845. Par ordre de la Direction.
L. BERNARD, secrétaire.

A VENDRE OU A LOUER.

LE soussigné offre à vendre ou à louer, à des termes très avantageux, la grande propriété qu'il occupe au faubourg Washington, faisant face au chemin du golfe du Mexique. Cette propriété consiste en un îlet entier, d'une maison de quatre appartements et deux cabinets, dans la cour quatre chambres à domestiques, cuisine, écurie, remise, pigeonnier, &c. &c. le tout dans un parfait état. De plus, un jardin contenant une très grande variété de plantes rares, serre chaude et d'un verger en plein rapport. Pour de plus amples informations, s'adresser à
A. C. TREMOULET,
21, Vieille Levée.

AVIS—Ayant acquis la certitude qu'une grande quantité de tabac à priser, de la qualité la plus détestable, est journellement vendue ou expédiée dans les campagnes par quelques cabaretiers et autres *faussaires* se servant, sans le moindre scrupule, de mon nom ainsi que des jarres et des étiquettes, je crois devoir donner avis de ce fait à tous les marchands et consommateurs afin que leur [illegible] ne soient plus les dupes de cette fraude [illegible].

N. B.—Dès aujourd'hui, les étiquettes indiquant le nom de ma maison et la dénomination de la qualité du tabac, seront renfermées sous le couvercle des jarres et non plus collées à l'extérieur comme précédemment. A. DELPIT,
16, rue St. Louis.

CHAMBRES GARNIES—On désire trouver un parloir, des chambres à coucher, et un cabinet adjacent, avec ou sans table privée pour un monsieur, sa dame, son enfant et un serviteur. On est disposé à payer libéralement. Les chambres doivent être vastes et élégamment meublées. On désire que ces logements se trouvent dans la première municipalité, mais non dans une maison de pension. S'adresser par écrit à l'adresse de T. boîte la No. 67, à la poste. Mentionnez dans la lettre le lieu où se trouvent les logements offerts, et l'endroit où une entrevue pourra avoir lieu.

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

Nouvelle-Orléans, 13 Nov. 1845.

L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de New York, d'après les termes de sa charte, a clos ses comptes le [illegible] de l'année dernière, et après avoir payé toutes ses sommes, y compris le grand incendie du 19 juillet dernier, il lui est resté en valeurs réelles $[illegible]. Depuis le montant des primes perçues, s'élève à plus de $300,000, ce qui cela lui fait un fonds d'au moins $[illegible].

[illegible] les parties qui contractent avec la compagnie [illegible] dans le profit [illegible].

Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront émises par
J. MATHEWS, Agent.
14 nov Encoignure Camp et Commune

MARBRERIE,

A 50 pour cent de Paris.

MARSHAL, désirant liquider son stock vendra à bas prix les articles suivants qu'il vient de recevoir par les navires Robeson et Taglioni, du Havre:

Tableaux, toilettes, [illegible] divans [illegible] cheminées [illegible] en [illegible].

Paris, [illegible] meilleur marché que [illegible] magasin de cette ville.
A. MARSHAL, 57 Chartres.

CHAPELLERIE PARISIENNE.

40, RUE DE CHARTRES.

MM. SIMONET & Co. informent leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir un magasin de Chapellerie à l'instar de ceux de Paris, et qu'ils ont reçu récemment un assortiment complet [illegible] 14 nov

CIGARES DE LA HAVANE—Reçu par le brick Magnolia, 34,000 cigares de la Havane, Regalias, Nudas, Norma, Londres, Imperiales, [illegible] qualité, à vendre par
MERCIER & TURPIN, 11 rue Royale.

QUINCAILLERIE A BON MARCHÉ.

LE soussigné appelle l'attention des Marchands de la ville et de la campagne, des planteurs, cultivateurs, constructeurs, carrossiers et chefs de familles, à la vente des [illegible].
VICTOR WILTZ.
Coin du [illegible] Vieille Levée, entre Conti et Bienville

DIVERS—A bord du [illegible] de la Havane, en débarquement du SULTAN:
[illegible]
RAYMOND CARUZAC,
34, Vieille Levée.

A VENDRE—[illegible]
[illegible]

CHANDELLES—[illegible] caisses, marque New Bedford [illegible].

SAVON—[illegible] caisses marque [illegible].

[illegible] BLANC DE PLOMB—[illegible] barillets pur, extra et No. 1.
THÉ—[illegible] caisses de 6 liv. impérial et poudre à canon, [illegible] Pouchong
LEONARD STURTEVANT & Co.
[illegible] Vieille Levée.

GRAISSE—136 barillets graisse en feuille, première qualité, en débarquement du steamer Highlander, et à vendre par WOOD & SIMMONS,
60, Magasins

DRILLS écrus—50 balles de 27 pouces droits de la compagnie de Bazenhville, à vendre par
WOOD & SIMMONS, 60 Magasins

SACS en [illegible] en débarquement du navire Renard, à vendre par WOOD & SIMMONS,
60, Magasins

PATES truffé, champignons, cèpes à l'huile, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR,
11 Conti

SARDINES à l'huile, marque Deffez, en boîtes et demi boîtes, à vendre par CHS. DUFOUR,
11 Conti

VIEUX whiskey—15 barils vieux whiskey, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR,
11 Conti

VIN rouge en barriques et en caisses—60 barriques vin rouge différentes qualités, [illegible] demi barriques vin rouge St. Julien, [illegible] caisses de 12 bouteilles et [illegible] bouteilles vin rouge Lafitte, Gruau Larose et Margaux, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 11 Conti

VINAIGRE BLANC—15 barriques et 25 demi barriques vinaigre de vin blanc, en magasin et à vendre par
CHS. DUFOUR, 11 Conti

CHAMPAGNE—45 paniers champagne, marque Buvette, à vendre par CHS. DUFOUR,
No. 11, rue Conti

EN débarquement du navire Madison, de Marseille, et à vendre par le soussigné:
[illegible] barriques vin,
[illegible] paniers huile d'olive,
[illegible] caisses saucissons.
RAYMOND CAMUZAC,
34, Vieille Levée

CHANGEMENT DE DOMICILE.

WILLIAM FROST & Co. ont transporté leur magasin du No. 36, Vieille Levée, au No. 31, rue Tchoupitoulas. 19 nov

BLANC DE BALEINE—2000 caisses blanc de baleine marques de choix, à vendre par
WM. FROST & Co. 31 Tchoupitoulas

HUILE DE SPERM—3000 gallons huile blanchie et non blanchie, pour l'hiver, à vendre en magasin, par
WM. FROST & Co. 31 Tchoupitoulas

HUILE DE BALEINE—3000 gallons huile de baleine, blanchie, en barils et barriques, à vendre par
WM. FROST & Co. 31 Tchoupitoulas

COTON—[illegible] balles coton écru [illegible], de Portland; 20 caisses coton blanchi; 20 balles [illegible] à vendre par
WM. FROST & Co. 31 Tchoupitoulas

[illegible] MERRIMACK—[illegible] caisses merrimack, [illegible] à vendre par
WM. FROST & Co. 31 Tchoupitoulas

KERSEYS ET LINSEYS—40 caisses kersey et linseys, unis et jaspés, à vendre par
WM. FROST & Co. 31 Tchoupitoulas

EN vente chez le soussigné: Sucre raffiné de Boston, 200 barils, sacs en pâtes, 20,000 [illegible], thés, diverses qualités, 1,000 caisses; chandelles, 500 caisses New Bedford; épices, 200 balles; gingembre, 100 barils Nos. 1, 2 et 3. 15 nov WM. ROSS & FOSDICK, 49 Gravier

HUILE DE BALEINE—20 barils épurée d'automne et d'hiver, en débarquement des navires St. Mary, Flandres, et à vendre par
ROBERTS & HALL, 75 Magasins

IVOIRE, CACAO, &c—Indigo de Guatemala, Cacao de Caracas, et Cuirs de Gonaïves, à vendre en magasin par THOMPSON & LAMPIER, 33, Vieille Levée.

AVANCES—Des avances seront faites sur les consignations de coton et autres produits à Messrs. Isaac Low & Co., à Liverpool, ou à nos amis à Glasgow et à New-York. VANCE & LEPPER,
94 rue Bienville.

TOILES D'IRLANDE.

LES soussignés ont reçu directement un assortiment de Toiles Irlandaises, comme suit:
[illegible] toile à chemises en pièces, demi [illegible] toiles à draps [illegible], [illegible] qualité, et sont offerts à des prix [illegible] VANCE & LEPPER,
[illegible] Bienville

A VENDRE, en débarquement du navire Harlem, de Marseille: 150 caisses saucissons et 300 caisses liqueurs [illegible] vendre par
POUGET FILS, 167 rue Royale

CAFÉ—[illegible] à vendre par
A. RAMOS, 37, Chartres.

AVIS AUX DAMES.

LES dames de la Nouvelle-Orléans sont prévenues qu'elles trouveront un joli assortiment de marchandises nouvelles, dont l'ouverture sera faite le 17 novembre au magasin No. 54, rue de Chartres. Ces articles choisis dans les premières maisons de Paris et importés par le Taglioni, se composent de Modes et chapeaux, broderies riches, [illegible] pour robes, cachemires d'Ecosse, [illegible], robes de bal et de mariage, [illegible] pour dames et enfans, ainsi qu'une grande variété d'articles de fantaisie pour habillemens, et ornemens du genre le plus nouveau. WM. VOTZIN.
17 nov—6 Magasin, No. 54, rue de Chartres.

MMES CHARLOTTE LEVY & Co., ont l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne, qu'elles feront lundi prochain, 17, l'ouverture de la vente des MARCHANDISES qu'elles viennent de recevoir de Paris par les navires Robeson et Taglioni. Leur assortiment de CHAPEAUX [illegible], bonnets duchesse, toilettes de bal et de mariage, [illegible] et mantelets, cachemire d'Ecosse, mousseline laine, indiennes françaises, corsets, cols et pélerines, gorgerettes, manchettes, [illegible], articles en acier poli, ombrelles, gants, et en général de tout ce qui compose la plus haute nouveauté, et peut rivaliser avec ce qu'il y a de mieux en ville. Elles espèrent que le choix de leurs articles et leurs prix modérés attireront l'attention des Dames.

Mes. Charlotte Levy & Co. se chargent en outre de la confection des robes, chapeaux et articles concernant la toilette des Dames.
15 nov—3 [illegible], rue de Chartres.

MME. MARCHAND a l'honneur de prévenir les dames de cette ville, qu'elle a transporté son magasin, rue Royale, No. 166, entre St. Louis et Conti, et fera l'ouverture de ses chapeaux lundi, 17 courant.
14 nov—6

Mme. DUBALEN,

A L'HONNEUR de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient de recevoir un assortiment de Modes et des modèles les plus à la mode. Elle en fera l'ouverture samedi prochain, 15 du courant, à son magasin rue Royale, No. 136.
14 nov

Etablissement de Blanchissage

DE CHAPEAUX DE PAILLE.

LES dames de la Nouvelle-Orléans sont respectueusement informées qu'elles peuvent avoir leurs vieux chapeaux, de n'importe quelle description, blanchis, Napolitains et les Amazones nettoyés et taillés à la mode. Les taches de graisse et autres sont enlevées sans nuire à l'étoffe du chapeau. Le soussigné ayant travaillé longtemps dans les manufactures d'articles en paille, tant en Europe qu'en Amérique, a la confiance qu'il pourra mériter l'approbation des personnes qui s'adresseront à lui.

Tous les chapeaux et bonnets qui lui seront confiés seront de nouveau mis à la mode [illegible].
J. BURTON.
12 nov—6m rue St Pierre, entre Royale et Bourbon

MODES ET NOUVEAUTÉS.

MME. DELOUVE, de retour de France par le Taglioni, a l'honneur de prévenir les Dames de cette ville, qu'elle a ouvert le 12 courant, l'ouverture d'un riche assortiment de Modes et Nouveautés, de bon goût.

Désirant liquider son assortiment dans la saison, ces prix seront généralement très modérés, et pour toutes les [illegible].

Il y aura toujours à choix un assortiment de chapeaux faits pour dames, à des prix très avantageux.
141 rue Royale, entre Toulouse et Saint Louis
10 nov—1m

Mme F. FRYER

A l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient de recevoir par le Nonantum du Havre, un beau choix de marchandises de goût et de nouveautés, à savoir:

Cachemires d'Ecosse riches, [illegible], robes [illegible] de laine [illegible], une grande variété d'articles de broderies, tels que, [illegible], cols riches et simples, un grand assortiment de lingerie pour enfans, bonnets brodés et riches, cols jaconat, chemisettes jaquets, [illegible] robes brodées [illegible] et autres genres. 17 nov

L. A. & W. BARBARIN, MARCHANDS, rue Chartres, No. 58, rue de Chartres, tiennent un assortiment général de Marchandises de Fantaisie, et d'Habillements [illegible] à Paris, ainsi qu'un assortiment d'Articles pour le Militaire. 12 nov

REÇU par les derniers arrivages de France, et à vendre par LELIEVRE, libraire, encoignure Royale et Bienville:

Les quatre premiers volumes de l'histoire du Consulat et de l'Empire par Thiers—Reliés, éditions de Paris.
Psychologie physiologique par Chardel.
Le Livre des peuples et des rois.
Le Livre des paroisses d'un jeune homme.
Education maternelle par Mme. Tastu.
Traité des Etudes par Rollin.
Histoire universelle par De Ségur, édition économique.
Histoire du comte de St. Pierre, [illegible]
Livres sacrés d'Orient.
Traité et instructions pratiques sur le magnétisme animal par Deleuze, Despine, Dupotet, A. Gauthier, l'abbé J. B. L. Ricard.
L'art Culinaire, par Carême.
Grand assortiment de livres d'éducation en français et en anglais.
Livres de dévotion et de lecture amusante.
Lorsque ne jamais [illegible]
Paroissiens romains, formulaire de prières, [illegible] Journée du Chrétien &c. &c.
Livres de mathématiques, sciences et arts.
Papeterie, articles de dessin, fournitures de bureaux.
Papiers à lettres, [illegible]

ECOLE DE DROIT DE LA LOUISIANE.

LES exercices de cette institution, dont l'ouverture date déjà de deux années, et qui est devenue une des branches de l'Université [illegible] recommencent le 24 [illegible].

Les élèves de l'Ecole de Droit, [illegible]
[illegible]
GUSTAVE SCHMIDT,
10 nov 117, Royale

MARCHANDISES EN LAINE,

A L'USAGE DES FAMILLES.

C. M. SIMPSON, No. 32, rue de Chartres, encoignure de la Douane, a toujours en main un grand et bel assortiment de marchandises de laine propres à l'usage des familles.

Couvertures anglaises, françaises et américaines, de différentes dimensions et qualités, à vendre en [illegible] magasin, à vendre à un prix raisonnable.

[illegible]
32, Chartres, encoignure Douane.

CACHEMIRES D'ECOSSE ET MOUSSELINE DE LAINE.

REÇU en ce moment, 3 caisses de superbes cachemires, 2 dito mousseline de laine, 1 dito [illegible] de laine; 2 dito mousseline de laine et [illegible]. Les dames sont priées de venir examiner ces marchandises avant de faire [illegible] C. M. SIMPSON
12 nov 32, Chartres, encoignure Douane.

AUX FAMILLES.

REÇU par les derniers arrivages d'Europe:
[illegible] pièces toile à draps, françaises de 9p4
[illegible] do do do 10p4
[illegible] do do do 11p4
[illegible] do do do 12p4
[illegible] do do do 13p4
[illegible] courtes pointes anglaises de 10p4
[illegible] do do do 11p4
[illegible] do do do 12p4
[illegible] services de table [illegible]
Un grand assortiment de [illegible]
12 nov—6 [illegible] rue de Chartres

BAS DE COTON ANGLAIS.

RÉCEMMENT reçu au No. 32, rue de Chartres, [illegible] douzaines bas de coton anglais, de grandeur et de qualité assorties.

AVIS!

Deux cent cinquante douzaines de chaussettes de mérinos pour hommes; de pareille qualité, [illegible] à très bas prix par D. H. HOLMES.
10 nov—6 32 rue de Chartres

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton et autres produits à nos amis au Havre et à Anvers. MURE & BARBER,
10 nov 10, Bâtisse Musson, enc. Royale et Bienville

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton et autres produits, à nos amis à Liverpool et à Londres. MURE & BARBER,
10 nov 10, Bâtisse Musson, enc. Royale et Bienville

BEURRE ET FROMAGE—60 barillets beurre de Goshen, 1re qualité; 10 barriques fromage de Goshen, en débarquement du Sultan [illegible], à vendre par
FOSDICK & BROTHER, 55, Canal

LETTRES DE CHANGE sur New-York, de 3 à 60 jours de vue, à vendre par MURE & BARBER,
10 nov 10, Bâtisse Musson, enc. Royale et Bienville

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton, Sucre et autres produits, consignées à nos amis à New York, Boston et Baltimore.
MURE & BARBER,
10 nov 10, Bâtisse Musson Enc. Royale et Bienville

A VENDRE, en débarquement du navire Dinnay, de Bordeaux: Vins St. Emilion Nos 1, 2 et 3; St. Estèphe Médoc; St. Julien Médoc; Château Margaux; Sauterne et Barsac; Haut Sauterne et Haut Barsac; Sardines à l'huile, de la dernière pêche, par NUMA LACOUR,
10 nov 168, Royale

FUSILS FINS—Reçus par les navires Louisiana et Onslaba, à vendre par
W. A. RYAN, 40 Chartres

CAPSULES ANGLAISES—Ce grand assortiment, à vendre par
W. A. RYAN, 40 Chartres

USTENSILES DE CUISINE—En fer, cuivre, fer blanc, vernisé, à vendre par
W. A. RYAN, 40 Chartres

GANDE-FEU, CHENETS, PELLES ET PINCETTES—Un grande variété, à vendre par
W. A. RYAN, 40 Chartres

SPLENDIDES ARTICLES DE CHASSE ET CARABINES—en magasin, et à vendre par
W. A. RYAN, 40 Chartres

ARTICLES DE PECHE—Hameçons de Limerick, de Kerby et autres; 20 douzaines de cannes à pêche, [illegible] et coton; bouées, [illegible], &c. à vendre par
W. A. RYAN, 40, Chartres

EN DEBARQUEMENT du navire Madison, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné:—400 barriques vin rouge Bergerac; [illegible] paniers huile d'olive [illegible], [illegible] Absynthe Suisse et 50 caisses Eau de fleur d'oranger et [illegible]
10 nov L. GALLIN, 39, Bienville

SAVON DE MARSEILLE—[illegible] caisses Savon de Marseille, 1re qualité, en magasin et à vendre par
L. CARTIN, 40, Gravier

INDIGO DE GUATEMALA—En magasin et à vendre par (10 nov) L. CARTIN, 40, Gravier

TABAC—40 balles en feuilles, Vuelta de Abajo, première qualité, en magasin et à vendre par L. CARTIN,
10 nov 40, Gravier

SUCRE DE LA HAVANE—100 caisses Sucre blanc, Havane et jaune, en magasin, et à vendre par
L. CARTIN, 40, Gravier

GRAUX—[illegible] barils, en magasin, à vendre par
BUDDECKE & WOODS, 92 Tchoupitoulas

DRAPS—Drap noir et couleur, [illegible] Bonnets, plusieurs balles [illegible] la Tiglioni, à vendre par A. MARSHAL [illegible] Chartres.

MOUCHOIRS Madras—Une caisse mouchoirs madras [illegible] et en soie, à vendre par
14 n. A. MARSHAL, 57, Chartres

EN débarquement du navire Seattle [illegible], de Liverpool, 50 caisse de [illegible] de Madère, vendre par M. DU GOM & ROULLARD, 11 nov [illegible] rue des Magasins

COUVERTURES—En débarquement du navire [illegible] de Marseille, 4 balles couvertures de [illegible], à vendre par [illegible].

VINS de [illegible]
11 nov—8 AUGUSTE MOLLEN, 65 rue St. Louis.